



Litige avec un imprimeur de drancy

Par **mary44**, le **30/04/2009** à **16:33**

Bonjour,

Nous nous marions en juillet et nous sommes passé par un imprimeur pour faire nos faire-parts : "Impression et Communication" 250 r Anatole France 93700 DRANCY

La dame a joué sur le relationnel et nous avons donc tout à fait confiance en elle.

Nous avons eu un premier Bon à tirer que nous avons modifier et ensuite il y a eu une période de plus de 2 semaines avant de recevoir le papier car il y avait un gaufrage qui prenait du temps à faire faire.

Le jour de la réception du papier, la dame de l'imprimerie m'appelle pour confirmer un mot du texte et le lendemain, j'ai récupéré les 200 faire-parts! J'étais tellement contente de les recevoir (car en plus je suis enceinte de 9 mois et j'avaishâte de les envoyer avant la naissance)! Je lui ai fait 2 chèques pour paiement donc en 2 fois.

Arrivée à la maison, je me suis rendue compte qu'il y avait plein d'erreurs : pas le lieu de la ville où se passe la cérémonie, demande de confirmation alors que nous n'en voulions pas, etc...

Elle a acceptée d'essayer de faire un rajout mais dans tous les cas, les impressions ne ressemblent pas à ce que nous désirions.

De plus il est impossible de faire annuler un chèque....

Quels recours avons nous?

....sachant qu'il n'y a pas eu de Bons à tirer signés et de factures?

Peut-on faire intervenir qqun qui aille vérifier ses comptes?

Merci pour vos conseils,

M.A